

DES ABONNEMENTS DE TRANSPORTS PUBLICS ABORDABLES POUR LES JEUNES D'ECUBLENS

Celui qui falsifie le résultat de la récolte des signatures est punissable (art. 282 Code Pénal Suisse).

Seuls peuvent signer les électrices et les électeurs suisses et étrangers inscrits au rôle des électeurs de la Commune d'Ecublens.



Le délai de récolte des signatures commence le 25 mars 2011. Il prend fin le 25 juin 2011.

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité (art. 106p LEDP)

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral d'Ecublens conformément à l'article 147 de la Constitution vaudoise: *Acceptez-vous l'initiative populaire communale « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens » dont la teneur est la suivante :*

La commune adopte un règlement prévoyant que les élèves de l'école obligatoire dès la 5^{ème} année et les jeunes de moins de 20 ans, domiciliés dans la commune, ont droit à une réduction d'au moins 50% à l'achat d'un abonnement annuel des transports publics urbains.

Pour que votre signature soit valable, les conditions suivantes doivent être remplies: (i) votre domicile politique est la commune d'Ecublens, (ii) si vous êtes étranger-ère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le Canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiatives ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom (Nom d'alliance éventuel)	Prénom(s)	Date de naissance			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle* Laisser blanc
		Jour	Mois	Année			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Les indications doivent être lisibles, complètes et écrites de votre propre main !

*les motifs de refus figurent à l'art. 61 RLEDP, al.1, lettres a) à f)

Le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de

Comité d'initiative (tous les membres sont domiciliés à Ecublens) :

Géraldine Binggeli, Stand 20 ; Jean-Paul Dudt, Clos 103 ; Frédéric Hubleur, Veilloud 54 ; Clémentine Hubleur, Veilloud 54 ; José-Luis Hernandez, Stand 20 ; Aitor Ibarrola, Clos 117A ; Nicolas Morel, Jura 2 ; Jacques Neiryck, Ormet 17B ; Marcos Rubinstein, Perrettes 3 ; Daniel Sage, Clos 69 ; Germain Schaffner, Clos 101 ; Philippe Vollichard, Triaudes 12 ; Francesco Volpi, Bassenges 20 ; Manuel Wüthrich, Tir Fédéral 15

Cette liste doit être renvoyée (même partiellement remplie) au plus vite, mais avant le 20 juin 2011 au Comité d'initiative, CP 338, 1024 Ecublens. Vous pouvez trouver d'autres exemplaires de cette feuille à imprimer et des informations supplémentaires sous <http://ecublens.tpjeunes.ch/>. Contact: ecublens@tpjeunes.ch

DES ABONNEMENTS DE TRANSPORTS PUBLICS ABORDABLES POUR LES JEUNES D'ECUBLENS

Une mesure en faveur des jeunes et des familles, une mesure responsable face aux défis environnementaux, une mesure raisonnable pour les finances communales.

Pour encourager les jeunes à utiliser plus largement les transports publics (TP), l'initiative demande la mise en place d'un dispositif de réduction à l'achat d'un **abonnement annuel** de transports publics urbains en faveur des jeunes. Un règlement élaboré par la commune fixera les conditions d'attribution (ayants droit, taux de réduction, type d'abonnement, mode d'attribution). La réduction doit être **d'au moins 50% du prix d'un abonnement**. Les jeunes concernés sont en priorité les élèves de l'école obligatoire **dès la 5^{ème} année** et tous les jeunes **de moins de 20 ans** domiciliés dans la commune.

Plusieurs communes du canton, comme Lausanne et Epalinges, ont mis en place, avec succès, un dispositif de bons de réduction aux abonnements TP pour leurs jeunes. Ecublens peut devenir la première commune de l'Ouest lausannois à s'engager dans cette voie.

Alléger le budget des familles

L'acquisition des abonnements annuels de transports publics représente une charge importante pour les familles en début d'année scolaire. Des réductions substantielles permettront d'alléger le budget des familles qui utilisent déjà les TP, et d'encourager les autres à se tourner vers ce mode de transport.

Induire un changement de comportement à long terme

En rendant les abonnements TP plus accessibles, il s'agit d'induire chez les jeunes un changement de comportement vis-à-vis de la mobilité et de les inciter à utiliser quotidiennement les TP pour leurs déplacements les plus longs. Afin d'être véritablement incitative, la réduction doit être suffisamment significative.

Se tourner vers une mobilité plus douce

L'objectif du dispositif est d'orienter les jeunes vers les transports publics pour se rendre à l'école ou sur le lieu de formation lorsque les conditions d'éloignement et de sécurité sont incompatibles avec un moyen de transport simple. Le dispositif proposé est complémentaire aux autres formes de mobilité douce comme la marche à pied, la trottinette ou le vélo qui doivent être privilégiés pour les cheminements courts et sécurisés.

Mieux respecter l'environnement

Favoriser les transports publics pour les déplacements quotidiens doit permettre de reporter une partie du trafic automobile vers les transports publics. C'est une mesure qui va donc dans le sens d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement, un défi de notre temps.

Habituer les jeunes aux transports publics et les rendre plus autonomes

Avec un abonnement en poche, les jeunes peuvent recourir de façon plus naturelle aux transports publics; ils en apprennent l'usage par la pratique. Pour les plus jeunes, prendre seul un bus est un acte qui les conduit vers plus d'autonomie et plus de responsabilité. Les jeunes peuvent faire usage de leur abonnement TP pour se rendre à l'école ou sur leur lieu de formation et ils peuvent aussi l'utiliser pour leurs activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Libérer les parents de leur rôle de parents-taxi

De nombreux parents véhiculent plusieurs fois par jour les enfants à l'école et vers le lieu de leurs activités extrascolaires, en jonglant avec les horaires. En encourageant les jeunes à utiliser plus largement les transports publics, on libère les parents de leur fonction de taxi tout en contribuant à réduire le trafic automobile.

Accroître la sécurité sur le chemin et aux abords des écoles

En augmentant la part des transports publics dans les déplacements scolaires, on diminue la circulation automobile des parents, ce qui permet d'accroître la sécurité sur le chemin et aux abords des écoles.

Une mesure financièrement raisonnable et bénéfique à long terme

Le coût du dispositif sera faible pour la commune d'Ecublens. C'est une mesure raisonnable, tournée vers les jeunes, qui profitera directement aux familles d'Ecublens. A long terme, elle est bénéfique pour l'ensemble de la société et pour l'environnement.